

REPUBLIQUE FRANCAISE

20005480700389

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

POSTE COMPTABLE : **RECETTES DES FINANCES DE MARSEILLE-MUNICIPALE**

SERVICE PUBLIC LOCAL
METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

M43

COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET : **75071-REGIE TRANSPORT ULYSSE**

ANNEE 2017

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE - 13 - 75071-REGIE TRANSPORT ULYSSE	CA	2017
--	----	------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 8 158 723,31	G 8 165 230,83	G-A 6 507,52
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 1 101 157,35	H 1 639 155,90	H-B 537 998,55

REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 538 685,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 1 073 800,59 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		9 259 880,66 P= A+B+C+D	11 416 872,32 Q= G+H+I+J	2 156 991,66 =Q-P

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	8 158 723,31 = A+C+E	8 703 915,83 = G+I+K	545 192,52
	Section d'investissement	1 101 157,35 = B+D+F	2 712 956,49 = H+J+L	1 611 799,14
	TOTAL CUMULE	9 259 880,66 = A+B+C+D+E+F	11 416 872,32 = G+H+I+J+K+L	2 156 991,66

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE - 13 - 75071-REGIE TRANSPORT ULYSSE	CA	2017
--	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	E	0,00	K align="right">0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F	0,00	L align="right">0,00

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 369 637,83	1 818 435,08	0,00	0,00	551 202,75
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 198 760,00	4 583 829,10	0,00	0,00	614 930,90
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	110,00	1,35	0,00	0,00	108,65
Total des dépenses de gestion courante		7 568 507,83	6 402 265,53	0,00	0,00	1 166 242,30
66	Charges financières	117 224,00	117 221,88	0,00	0,00	2,12
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	80,00	0,00	0,00	920,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (2)	23 000,00	0,00			23 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		7 709 731,83	6 519 567,41	0,00	0,00	1 190 164,42
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	1 705 590,00	1 639 155,90			66 434,10
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'explo	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 705 590,00	1 639 155,90			66 434,10
TOTAL		9 415 321,83	8 158 723,31	0,00	0,00	1 256 598,52
Pour information						
D002 Déficit d'exploitation reporté de 2016		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	94 533,00	316 593,25	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, m	354 500,00	234 936,91	0,00	0,00	119 563,09
73	Produits issus de la fiscalité (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	7 304 153,00	6 806 400,00	0,00	0,00	497 753,00
75	Autres produits de gestion courante	1 009 451,00	0,00	0,00	0,00	1 009 451,00
Total des recettes de gestion courante		8 762 637,00	7 357 930,16	0,00	0,00	1 404 706,84
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	113 999,83	807 300,67	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		8 876 636,83	8 165 230,83	0,00	0,00	711 406,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'explo	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		8 876 636,83	8 165 230,83	0,00	0,00	711 406,00
Pour information						
R002 Excédent d'exploitation reporté de 2016		538 685,00				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	157 500,00	0,00	0,00	157 500,00
21	Immobilisations corporelles	1 919 390,59	398 657,35	0,00	1 520 733,24
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 076 890,59	398 657,35	0,00	1 678 233,24
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	690 000,00	690 000,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	12 500,00	12 500,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00			
Total des dépenses financières		702 500,00	702 500,00	0,00	0,00
4581	Total des opé. pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 779 390,59	1 101 157,35	0,00	1 678 233,24
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00		0,00
TOTAL		2 779 390,59	1 101 157,35	0,00	1 678 233,24
Pour information D001 Déficit d'investissement reporté de 2016		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
4582	Total des opé. pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	1 705 590,00	1 639 155,90		66 434,10
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 705 590,00	1 639 155,90		66 434,10
TOTAL		1 705 590,00	1 639 155,90	0,00	66 434,10
Pour information R001 Excédent d'investissement reporté de 2016		1 073 800,59			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 818 435,08		1 818 435,08
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 583 829,10		4 583 829,10
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	1,35		1,35
66	Charges financières	117 221,88	0,00	117 221,88
67	Charges exceptionnelles	80,00	207 070,19	207 150,19
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	1 432 085,71	1 432 085,71
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
Dépenses d'exploitation - Total		6 519 567,41	1 639 155,90	8 158 723,31

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2016	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 158 723,31
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	690 000,00	0,00	690 000,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	398 657,35	0,00	398 657,35
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	12 500,00	0,00	12 500,00
4581	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		1 101 157,35	0,00	1 101 157,35

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE 2016	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 101 157,35
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE - 13 - 75071-REGIE TRANSPORT ULYSSE	CA	2017
--	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	316 593,25		316 593,25
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marc	234 936,91		234 936,91
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	6 806 400,00		6 806 400,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	807 300,67	0,00	807 300,67
Recettes d'exploitation - Total		8 165 230,83	0,00	8 165 230,83

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2016	538 685,00
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 703 915,83
--	--------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	207 070,19	207 070,19
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		1 424 180,04	1 424 180,04
29	Dépréciation des immobilisations (4)		7 905,67	7 905,67
4582	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		0,00	1 639 155,90	1 639 155,90

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE 2016	1 073 800,59
---	--------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 106	0,00
---------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 712 956,49
--	--------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2)(3)	2 369 637,83	1 818 435,08	0,00	0,00	551 202,75
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	16 000,00	15 321,37	0,00	0,00	678,63
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	15 334,83	14 305,90	0,00	0,00	1 028,93
6064	Fournitures administratives	17 911,00	0,00	0,00	0,00	17 911,00
6066	Carburants	1 118 333,00	785 185,56	0,00	0,00	333 147,44
6068	Autres matières et fournitures	136 343,00	131 116,46	0,00	0,00	5 226,54
607	Achats de marchandises	467,00	428,49	0,00	0,00	38,51
611	Sous-traitance générale	7 000,00	6 874,94	0,00	0,00	125,06
6132	Locations immobilières	130 190,00	107 105,06	0,00	0,00	23 084,94
6135	Locations mobilières	27 840,00	25 732,05	0,00	0,00	2 107,95
6137	Redevances, droits de passage et servitudes divers	1 263,00	1 262,42	0,00	0,00	0,58
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	53 503,00	37 986,17	0,00	0,00	15 516,83
61551	Matériel roulant	216 847,00	186 769,14	0,00	0,00	30 077,86
61558	Autres biens mobiliers	2 287,00	946,70	0,00	0,00	1 340,30
6156	Maintenance	46 236,00	38 295,29	0,00	0,00	7 940,71
6161	Multirisques	4 183,00	4 669,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assurance obligatoire dommage construction	3 793,00	5 026,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres	299 521,00	270 836,46	0,00	0,00	28 684,54
618	Divers	3 470,00	3 469,91	0,00	0,00	0,09
6221	Commissions et courtages sur achats	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6222	Commissions et courtages sur ventes	1 333,00	0,00	0,00	0,00	1 333,00
6223	Coût des traitements informatiques à façon	1 552,00	1 551,60	0,00	0,00	0,40
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	213,00	185,33	0,00	0,00	27,67
6226	Honoraires	15 505,00	24 934,52	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	8 334,00	4 257,88	0,00	0,00	4 076,12
6231	Annonces et insertions	1 700,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00
6233	Foires et expositions	667,00	0,00	0,00	0,00	667,00
6238	Divers	13 333,00	2 440,00	0,00	0,00	10 893,00
6251	Voyages et déplacements	5 667,00	77,80	0,00	0,00	5 589,20
6256	Missions	483,00	0,00	0,00	0,00	483,00
6257	Réceptions	787,00	647,13	0,00	0,00	139,87
6261	Frais d'affranchissement	2 317,00	2 695,94	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	69 222,00	38 271,48	0,00	0,00	30 950,52
627	Services bancaires et assimilés	13,00	0,00	0,00	0,00	13,00
6281	Concours divers (cotisations...)	16 100,00	16 050,00	0,00	0,00	50,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	119 000,00	82 345,55	0,00	0,00	36 654,45
6287	Remboursements de frais	1 204,00	1 203,08	0,00	0,00	0,92
6288	Autres	6 299,00	5 869,35	0,00	0,00	429,65
6358	Autres droits	140,00	0,00	0,00	0,00	140,00
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	5 247,00	2 574,50	0,00	0,00	2 672,50
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 198 760,00	4 583 829,10	0,00	0,00	614 930,90

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6211	Personnel intérimaire	0,00	14 918,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	61 380,00	54 539,00	0,00	0,00	6 841,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	16 553,00	13 634,00	0,00	0,00	2 919,00
6333	Participations des employeurs à la format° prof. Con	69 420,00	74 400,19	0,00	0,00	0,00
6334	Participations des employeurs à l'effort de construct°	14 867,00	0,00	0,00	0,00	14 867,00
6335	Versements libératoires ouvrant droit à l'exonérat° d	22 467,00	2,97	0,00	0,00	22 464,03
6411	Salaires, appointements, commissions de base	3 060 707,00	2 904 197,90	0,00	0,00	156 509,10
6412	Congés payés	53 333,00	18 399,69	0,00	0,00	34 933,31
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	806 899,00	744 972,00	0,00	0,00	61 927,00
6452	Cotisations aux mutuelles	302 600,00	181 186,35	0,00	0,00	121 413,65
6453	Cotisations aux caisses de retraite	260 101,00	173 187,03	0,00	0,00	86 913,97
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	132 133,00	109 095,00	0,00	0,00	23 038,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	85 367,00	0,00	0,00	0,00	85 367,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	32 867,00	31 549,42	0,00	0,00	1 317,58
6475	Médecine du travail, pharmacie	27 270,00	16 234,00	0,00	0,00	11 036,00
6476	Vêtements de travail	1 417,00	1 416,10	0,00	0,00	0,90
6478	Autres charges sociales diverses	1 647,00	1 262,40	0,00	0,00	384,60
648	Autres charges de personnel	249 732,00	244 835,05	0,00	0,00	4 896,95
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	110,00	1,35	0,00	0,00	108,65
658	Charges diverses de la gestion courante	110,00	1,35	0,00	0,00	108,65
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		7 568 507,83	6 402 265,53	0,00	0,00	1 166 242,30
66	Charges financières (b)(5)	117 224,00	117 221,88	0,00	0,00	2,12
66111	Intérêts réglés à l'échéance	117 224,00	117 221,88	0,00	0,00	2,12
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	80,00	0,00	0,00	920,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	80,00	0,00	0,00	920,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (d)	23 000,00	0,00			23 000,00
6815	Dotations aux prov. pour risques et charges d'exploit	23 000,00	0,00			23 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e)(7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (exploitation) (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		7 709 731,83	6 519 567,41	0,00	0,00	1 190 164,42
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (8)(9)	1 705 590,00	1 639 155,90			66 434,10
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	210 754,00	207 070,19			3 683,81
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et co.	1 486 930,00	1 424 180,04			62 749,96
6816	Dotat° aux prov. pour dépréciat° immo incorporelle,	7 906,00	7 905,67			0,33

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE - 13 - 75071-REGIE TRANSPORT ULYSSE	CA	2017
--	----	------

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 705 590,00	1 639 155,90			66 434,10
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exp.	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 705 590,00	1 639 155,90			66 434,10
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		9 415 321,83	8 158 723,31	0,00	0,00	1 256 598,52

Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de 2016	0,00
--	------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2016	0,00
= Différence ICNE 2017 - ICNE 2016	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	94 533,00	316 593,25	0,00	0,00	0,00
6097	de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services €	0,00	152,44	0,00	0,00	0,00
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres ser	0,00	554,73	0,00	0,00	0,00
64198	Autres remboursements	94 533,00	299 501,32	0,00	0,00	0,00
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyar	0,00	16 384,76	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services	354 500,00	234 936,91	0,00	0,00	119 563,09
7061	Transport de voyageur	354 500,00	234 936,91	0,00	0,00	119 563,09
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	7 304 153,00	6 806 400,00	0,00	0,00	497 753,00
7475	Groupements de collectivités	7 304 153,00	6 806 400,00	0,00	0,00	497 753,00
75	Autres produits de gestion courante	1 009 451,00	0,00	0,00	0,00	1 009 451,00
7588	Autres	1 009 451,00	0,00	0,00	0,00	1 009 451,00
TOTAL=RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		8 762 637,00	7 357 930,16	0,00	0,00	1 404 706,84
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	113 999,83	807 300,67	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de ges	0,00	104 824,28	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00	23 232,83	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	113 999,83	679 243,56	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		8 876 636,83	8 165 230,83	0,00	0,00	711 406,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exp.	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	8 876 636,83	8 165 230,83	0,00	0,00	711 406,00
--	---------------------	---------------------	-------------	-------------	-------------------

Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de 2016	538 685,00
---	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2016	0,00
= Différence ICNE 2017 - ICNE 2016	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	157 500,00	0,00	0,00	157 500,00
2031	Frais d'études	157 500,00	0,00	0,00	157 500,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 919 390,59	398 657,35	0,00	1 520 733,24
2145	Construct° sur sol d'autrui - Installat° générales, agencements	1 182 590,59	45 079,23	0,00	1 137 511,36
2182	Matériel de transport	696 800,00	352 559,98	0,00	344 240,02
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	15 000,00	1 018,14	0,00	13 981,86
2188	Autres	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 076 890,59	398 657,35	0,00	1 678 233,24
16	Emprunts et dettes assimilées	690 000,00	690 000,00		0,00
1641	Emprunts en euros	690 000,00	690 000,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	12 500,00	12 500,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	12 500,00	12 500,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		702 500,00	702 500,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 779 390,59	1 101 157,35	0,00	1 678 233,24
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 779 390,59	1 101 157,35	0,00	1 678 233,24
Pour information D001 Déficit d'investissement reporté de 2016			0,00		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE - 13 - 75071-REGIE TRANSPORT ULYSSE	CA	2017
--	----	------

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0.00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0.00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0.00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0.00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0.00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0.00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0.00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	1 705 590.00	1 639 155,90		66 434,10
2145	Construct° sur sol d'autrui - Installat° générales, agencements	19 538.82	9 814,76		9 724,06
2148	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	29 223.39	27 358,39		1 865,00
2153	Installations à caractère spécifique	91 109.00	91 108,35		0,65
2154	Matériel industriel	72 177.00	72 176,90		0,10
2184	Mobilier	6 611.79	6 611,79		0,00
28145	Installat° générales, agencements et aménagements des construc	259 670.00	28 768,60		230 901,40
28148	Autres constructions	4 000.00	3 970,20		29,80
28154	Matériel industriel	11 250.00	11 249,34		0,66
281731	Bâtiments	28 280.00	28 278,13		1,87
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	5 230.00	5 227,00		3,00
28182	Matériel de transport	1 072 840.00	1 249 638,73		0,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	45 900.00	42 442,15		3 457,85
28184	Mobilier	3 000.00	2 861,91		138,09
28188	Autres	56 760.00	51 743,98		5 016,02
29145	Construct° sur sol d'autrui - Install. générales, agenc., aménag	0.00	6 041,40		0,00
29148	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	0.00	1 864,27		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 705 590.00	1 639 155,90		66 434,10
041	Opérations patrimoniales (6)	0.00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 705 590.00	1 639 155,90		66 434,10
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 705 590.00	1 639 155,90	0,00	66 434,10
Pour information R001 Excédent d'investissement reporté de 2016		1 073 800,59			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12. Si le montant est négatif, alors les réalisations sont supérieures aux recettes votées.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE - 13 - 75071-REGIE TRANSPORT ULYSSE	CA	2017
--	----	------

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

CHAPITRE D'OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... (1)

LIBELLE : ...

POUR VOTE

POUR INFORMATION

Art. (2)	Libellé (2)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		0,00	^A 0,00	0,00	0,00	^B 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE - 13 - 75071-REGIE TRANSPORT ULYSSE	CA	2017
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A1.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE - 13 - 75071-REGIE TRANSPORT ULYSSE	CA	2017
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					6 900 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					6 900 000,00									
A29130Y2SMGETU	CAISSE D EPARGNE PAC	21/11/2013		25/03/2014	4 400 000,00	F		2.75	2.81863		T	C	O	A-1
MON504063EUR/05	LA BANQUE POSTALE	03/08/2015		01/12/2015	2 500 000,00	F		1.77	1.77		T	C	O	A-1
Total général					6 900 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE - 13 - 75071-REGIE TRANSPORT ULYSSE	CA	2017
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)	A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2017											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2017	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2017 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		4 577 500,00					690 000,00	117 221,88	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 577 500,00					690 000,00	117 221,88	0,00	0,00
A29130Y2SMGETU	N	0,00		2 640 000,00	6,00	F		2.81863	440 000,00	80 162,50	0,00	0,00
MON504063EUR/05	N	0,00		1 937 500,00	7,75	F		1.77	250 000,00	37 059,38	0,00	0,00
Total général		0,00		4 577 500,00					690 000,00	117 221,88	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE - 13 - 75071-REGIE TRANSPORT ULYSSE	CA	2017
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)	A1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2017 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/ 2017 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
TOTAL A		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE - 13 - 75071-REGIE TRANSPORT ULYSSE	CA	2017
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	A1.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	4 577 500,00					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2017 après opérations de couverture éventuelles.

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE - 13 - 75071-REGIE TRANSPORT ULYSSE	CA	2017
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.6
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)	

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/166																
Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au c/166																
Refinancement de dette (4)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE - 13 - 75071-REGIE TRANSPORT ULYSSE	CA	2017
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2017 (1)	A1.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégocia-tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié									Intérêts	Capital
				Con-trat initial	Con-trat rené-gocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié				

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE - 13 - 75071-REGIE TRANSPORT ULYSSE	CA	2017
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.8

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 1 000,00€			28/04/2016
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DES AUTRES TERRAINS	30	28/04/2016
Linéaire	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS TERRAINS BATIS	30	28/04/2016
Linéaire	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS TERRAINS NUS	30	28/04/2016
Linéaire	AGENCEMENT AMENAGEMENT MAT OUT INDUSTRIEL	10	28/04/2016
Linéaire	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20	28/04/2016
Linéaire	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5	28/04/2016
Linéaire	CONSTRUCTIONS AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	20	28/04/2016
Linéaire	CONSTRUCTIONS AUTRES BATIMENTS	30	28/04/2016
Linéaire	CONSTRUCTIONS BATIMENTS	50	28/04/2016
Linéaire	FRAIS D ETABLISSEMENT	5	28/04/2016
Linéaire	FRAIS D ETUDES	5	28/04/2016
Linéaire	FRAIS D INSERTION	5	28/04/2016
Linéaire	FRAIS DE RECHERCHE	5	28/04/2016
Linéaire	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	15	28/04/2016
Linéaire	INSTALLATIONS COMPLEXES	30	28/04/2016
Linéaire	INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	10	28/04/2016
Linéaire	LOGICIEL	2	28/04/2016
Linéaire	MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	5	28/04/2016
Linéaire	MATERIEL DE TRANSPORT	5	28/04/2016
Linéaire	MATERIEL DE TRANSPORT D EXPLOITATION	35	28/04/2016
Linéaire	MATERIEL INDUSTRIEL	10	28/04/2016
Linéaire	MOBILIER	10	28/04/2016
Linéaire	OUTILLAGE INDUSTRIEL	10	28/04/2016

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE - 13 - 75071-REGIE TRANSPORT ULYSSE	CA	2017
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
TOTAL						

(1) Nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès....;provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2016)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		690 000.00	690 000.00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		690 000.00	690 000.00
1641	Emprunts en euros	690 000.00	690 000.00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0.00	0.00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2017	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2016)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	690 000,00	0,00	0,00	690 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2016)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 486 930.00	III 1 432 085.71
Ressources propres externes de l'année (a)		0.00	0.00
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		1 486 930.00	1 432 085.71
28145	Amortissement des immobilisations	259 670.00	28 768.60
28148	Amortissement des immobilisations	4 000.00	3 970.20
28154	Amortissement des immobilisations	11 250.00	11 249.34
281731	Amortissement des immobilisations	28 280.00	28 278.13
28181	Amortissement des immobilisations	5 230.00	5 227.00
28182	Amortissement des immobilisations	1 072 840.00	1 249 638.73
28183	Amortissement des immobilisations	45 900.00	42 442.15
28184	Amortissement des immobilisations	3 000.00	2 861.91
28188	Amortissement des immobilisations	56 760.00	51 743.98
29145	Provisions pour dépréciation des immobilisations (1)(6)	0.00	6 041.40
29148	Provisions pour dépréciation des immobilisations (1)(6)	0.00	1 864.27
021	Virement de la section d'exploitation	0.00	0.00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2017	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 432 085.71	0.00	1 073 800.59	0,00	2 505 886,30

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 690 000,00
Ressources propres disponibles	IV 2 505 886,30
Solde	V = IV - II (3) + 1 815 886,30

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A8.1
VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES	

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
01/01/2017	SPRINTER N°PARC 203	176 279,99	0,00	5
01/01/2017	SPRINTER N° PARC 204	176 279,99	0,00	5
16/01/2017	BOZE CLIMATISATION	750,00	0,00	5
16/01/2017	BOZE AMENAGEMENT ELECTRIQUE ET INFORMATIQUE	9 860,00	0,00	5
16/01/2017	ELECTRICITE BOUTIQUE BOZE	4 800,00	0,00	5
16/01/2017	AMENAGEMENT LOCAL BOZE GROS OEUVRE ET PEINTURE	22 436,00	0,00	5
16/01/2017	BOZE COMPLEMENT ELECTRICITE	3 535,60	0,00	5
16/01/2017	BOZE AMENAGEMENT ACCUEIL	1 767,63	0,00	5
20/01/2017	ORDINATEURS PEGASE MARTIGUES ET PORT DE BOUC	1 018,14	0,00	3
31/07/2017	INSTALLATION CAMERA PORT DE BOUC LOCAL	1 930,00	0,00	3
TOTAL GENERAL		398 657,35	0.00	

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE - 13 - 75071-REGIE TRANSPORT ULYSSE	CA	2017
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A8.2
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES	

ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
TOTAL GENERAL							

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE - 13 - 75071-REGIE TRANSPORT ULYSSE	CA	2017
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

Produit des cessions		Réalisations
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0.00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	207 070.19

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE - 13 - 75071-REGIE TRANSPORT ULYSSE	CA	2017
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A9.1
VARIATION DU PATRIMOINE (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES	

ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre gratuit				
			0,00	
Mise à disposition				
			0,00	
Affectation				
			0,00	
Mises en concession ou affermage				
			0,00	
Divers				
			0,00	
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A9.2
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES	

ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises à la réforme							
31/12/2017	INSTALLATION BAC A SABLE	126,50		0,00	126,50	0,00	-126,50
31/12/2017	INSTALLATION MATERIEL INCENDIE	1 133,39		0,00	1 133,39	0,00	-1 133,39
31/12/2017	INSTALLATION AUTOCOM DEPOT	5 698,87		0,00	5 698,87	0,00	-5 698,87
31/12/2017	INSTALLATION 5 POTEAUX ARRET PDB	27 358,39		0,00	27 358,39	0,00	-27 358,39
31/12/2017	POSE POTEAUX TITUS	21 108,93		0,00	21 108,93	0,00	-21 108,93
31/12/2017	ABRI BUS F/P	4 384,15		0,00	4 384,15	0,00	-4 384,15
31/12/2017	POSE CADRE HORAIRES	1 619,94		0,00	1 619,94	0,00	-1 619,94
31/12/2017	TVX POTEAUX CADRES HORAIRES	2 270,00		0,00	2 270,00	0,00	-2 270,00
31/12/2017	POTEAUX TITUS + POSE	6 802,58		0,00	6 802,58	0,00	-6 802,58
31/12/2017	BRANCHEMENT SANISETTE	5 351,61		0,00	5 351,61	0,00	-5 351,61
31/12/2017	TRVX SANISETTE	7 904,78		0,00	7 904,78	0,00	-7 904,78
31/12/2017	POTEAUX TITUS + POSE	27 357,40		0,00	27 357,40	0,00	-27 357,40
31/12/2017	POTEAUX ARRET BUS F+P	12 265,79		0,00	12 265,79	0,00	-12 265,79
31/12/2017	POSE ETRIERS	1 172,05		0,00	1 172,05	0,00	-1 172,05
31/12/2017	POSE POTEAUX ETRIERS	871,12		0,00	871,12	0,00	-871,12
31/12/2017	TETES ARRET DE BUS	1 722,24		0,00	1 722,24	0,00	-1 722,24
31/12/2017	ECHANGE	74,34		0,00	74,34	0,00	-74,34
31/12/2017	MATERIEL DEPOT BUS	12 916,80		0,00	12 916,80	0,00	-12 916,80
31/12/2017	MATERIEL DEPOT BUS	133,83		0,00	133,83	0,00	-133,83
31/12/2017	CADRES HORAIRES	1 598,53		0,00	1 598,53	0,00	-1 598,53
31/12/2017	PLAQUES TETES ARRET BUS	2 056,65		0,00	2 056,65	0,00	-2 056,65
31/12/2017	POTEAUX ARRET	31 269,24		0,00	31 269,24	0,00	-31 269,24
31/12/2017	MATERIEL DEPOT BUS	3 308,17		0,00	3 308,17	0,00	-3 308,17
31/12/2017	MATERIEL DEPOT BUS	8 176,80		0,00	8 176,80	0,00	-8 176,80
31/12/2017	MATERIEL DEPOT BUS	1 391,14		0,00	1 391,14	0,00	-1 391,14
31/12/2017	MATERIEL DEPOT BUS	5 327,68		0,00	5 327,68	0,00	-5 327,68
31/12/2017	MATERIEL DEPOT BUS	1 261,73		0,00	1 261,73	0,00	-1 261,73
31/12/2017	MATERIEL DEPOT BUS	2 939,75		0,00	2 939,75	0,00	-2 939,75
31/12/2017	MOBILIER DEPOT BUS	6 611,79		0,00	6 611,79	0,00	-6 611,79
Divers							

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE - 13 - 75071-REGIE TRANSPORT ULYSSE	CA	2017
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A9.2
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES	

ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		204 214,19					-204 214,19

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE - 13 - 75071-REGIE TRANSPORT ULYSSE	CA	2017
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	8 165 230,83
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II	0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE - 13 - 75071-REGIE TRANSPORT ULYSSE	CA	2017
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0	0	0	0	13	13
Comptabilité	N	0	0	0	0	4	4
Direction	N	0	0	0	0	2	2
Ventes Secrétariat	N	0	0	0	0	7	7
FILIERE TECHNIQUE (c)		0	0	0	0	5	5
Surveillant de travaux/Mécaniciens	N	0	0	0	0	3	3
Technicien	N	0	0	0	0	2	2
EMPLOIS NON CITES (k)(5)		0	0	0	0	139	139
Conducteurs	N	0	0	0	0	129	129
Conducteurs TPMR	N	0	0	0	0	2	2
Contrôleur	N	0	0	0	0	8	8
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		0	0	0	0	157	157

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE - 13 - 75071-REGIE TRANSPORT ULYSSE	CA	2017
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2017	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (6)				2 731 828,00		
Comptabilité	N	ADM		83 053,00	DROITS PRIVE	CDI
Direction	N	ADM		72 101,00	DROITS PRIVE	CDI
Ventes Secrétariat	N	ADM		116 552,00	DROITS PRIVE	CDI
Conducteurs	N	ENC		294 355,00	DROITS PRIVE	Autres
Conducteurs	N	ENC		83 932,00	DROITS PRIVE	CDD
Conducteurs	N	ENC		1 708 712,00	DROITS PRIVE	CDI
Conducteurs TPMR	N	ENC		36 455,00	DROITS PRIVE	CDI
Contrôleur	N	ENC		205 744,00	DROITS PRIVE	CDI
Surveillant de travaux/Mécaniciens	N	TECH		56 065,00	DROITS PRIVE	CDI
Technicien	N	TECH		74 859,00	DROITS PRIVE	CDI
TOTAL GENERAL				2 731 828,00		

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE - 13 - 75071-REGIE TRANSPORT ULYSSE	CA	2017
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017	C1.1

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE - 13 - 75071-REGIE TRANSPORT ULYSSE	CA	2017
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE - 13 - 75071-REGIE TRANSPORT ULYSSE		CA	2017
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D	

Présenté par le ,
A Marseille, le 30/06/2018
Le

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
A Marseille, le 30/06/2018

Les membres du Conseil Communautaire,

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

Date de convocation : 01/06/2018

Certifié exécutoire par le, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le

SOMMAIRE

I. Informations générales

p.2 Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.7 B1 - Balance générale du compte administratif - Dépenses

p.8 B2 - Balance générale du compte administratif - Recettes

III. Vote du budget

p.9 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles

p.12 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles

p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.15 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.16	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.17	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.19	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.20	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.21	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.23	A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p.24	A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p.25	A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.26	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.27	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	X	
	A3.2 - Etalement des provisions		X
p.28	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.29	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation		X
	A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement		X
	A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation		X
	A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement		X
	A6 - Etat des charges transférées		X
	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
p.30	A8.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées	X	
p.31	A8.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties	X	
p.32	A8.3 - Opérations liées aux cessions	X	
p.33	A9.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	X	
p.34	A9.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	X	
	A10 - Etat des travaux en régie		X
B - Engagements hors bilan			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		X
p.36	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.6 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.7 - Etat des engagements reçus		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
C - Autres éléments d'informations			
p.37	C1.1 - Etat du personnel	X	
p.40	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
p.41	D - Arrêté et signatures	X	